

LA *Semaine* JURIDIQUE

La pertinence de la sélection,
la fiabilité des analyses

Social

18 OCTOBRE 2005, HEBDOMADAIRE, N° 17 - ISSN EN COURS

Directeur scientifique :
Bernard TEYSSIÉ
Rédactrice en chef :
Line TEILLOT

1276 DURÉE DU TRAVAIL



La notion de temps de travail, son évolution et sa déclinaison

Étude par Jacques BARTHÉLÉMY

1277 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le *whistleblowing* : à propos de la licéité des systèmes d'alerte éthique

Pratique sociale par Philippe THOMAS et Lucien FLAMENT

Également cette semaine

Act.195 **Contribution Delalande** - Un rapport de l'Igas préconise de taxer tous les licenciements (Igas, IGF, oct. 2005, rapport)

1280 **Transfert d'entreprise** - L'embauche concomitante au licenciement d'un salarié prévu au jugement arrêtant un plan de cession peut s'avérer frauduleuse (Cass. soc., 12 juill. 2005, note Patrick MORVAN)

1281 **Libre circulation des travailleurs** - Taxation d'un véhicule mis à la disposition d'un résident par son employeur établi à l'étranger (CJCE, 1^{re} ch., 15 sept. 2005, note Joël CAVALLINI)

1291 **Qualifications professionnelles** - Réforme du système communautaire de reconnaissance des qualifications (PE et Cons. UE, dir. n° 2005/36/CE, 7 sept. 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles)

Président Directeur Général,

Directeur de la publication :

LAURENT VERNEY

Directeur des éditions :

ALEXANDRE GUÉGAN

Directeur des rédactions Presse,

Directeur de la rédaction :

GUILLAUME DEROUBAIX

guillaume.deroubaix@lexisnexis.fr

Directeur scientifique :

BERNARD TEYSSIÉ

Professeur à l'Université Paris II,

Président honoraire de l'Université

Rédactrice en chef :

LINE TEILLOT (01.45.58.92.04)

line.teillot@lexisnexis.fr

Rédactrice en chef adjointe :

CAROLINE SORDET (01.45.58.90.37)

caroline.sordet@lexisnexis.fr

Éditrices assistantes :

FLORENCE CREUX-THOMAS (01.45.58.92.42)

florence.creux-thomas@lexisnexis.fr

MATHILDE VIVAS (01.45.58.90.68)

mathilde.vivas@lexisnexis.fr

Secrétaire d'édition :

Jean Christophe Rampnoux (01.45.58.92.27)

christophe.rampnoux@lexisnexis.fr

Publicité :

DIRECTION COMMERCIALE : IM RÉGIE

23, RUE FAIDHERBE - 75011 PARIS

Directrice de Clientèle : Caroline SPIRE

TEL : 01 40 24 13 35

FAX : 01 40 24 22 70

c.spire@impub.fr

Correspondance :

LEXISNEXIS SA

LA SEMAINE JURIDIQUE (SOCIAL)

141, RUE DE JAVEL

75747 PARIS CEDEX 15

Relations clients :

Tél. : 0800 808 809 (appel gratuit)

http://www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2005 :

• FRANCE (MÉTROPOLE) :

130 EUROS TTC (127,33 EUROS HT)

• DOM-TOM ET PAYS ÉTRANGERS :

140,06 EUROS HT

• PRIX DE VENTE AU NUMÉRO :

FRANCE (MÉTROPOLE, FRANCO) : 10 EUROS TTC

DOM-TOM ET PAYS ÉTRANGERS (FRANCO) :

11,75 EUROS HT

• RELIURES (CONTENANT 6 MOIS) :

FRANCE (MÉTROPOLE) : 20 EUROS TTC

DOM-TOM ET PAYS ÉTRANGERS :

18,59 EUROS HT

LEXISNEXIS SA

SA AU CAPITAL DE 1,584.800 EUROS

552 029 431 RCS PARIS

Principal associé :

REED ELSEVIER FRANCE SA

Siège social :

141, RUE DE JAVEL, 75747 PARIS CEDEX 15

Imprimeur :

S.G.I.T. PARC INDUSTRIEL EURONORD

10, RUE DU PARC - 31150 BRUGUIÈRES

N° Imprimeur : 2946

N° Éditeur : 4040

Dépôt légal : À PARUTION

Commission paritaire : n° 0706 T 86857

Libre circulation des travailleurs, liberté d'établissement, libre prestation de services dans le périmètre de l'Union européenne supposent, à des degrés divers, que soit assurée, dans le cercle tracé, la reconnaissance mutuelle des qualifications acquises. À ce thème est consacrée la directive n° 2005/36/CE du 7 septembre 2005 « relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ». **Objectif** : établir les règles selon lesquelles un État membre de l'Union qui subordonne l'accès à une profession réglementée ou son exercice à la possession de qualifications professionnelles détermine celles acquises dans d'autres États de l'UE. **Domaine** : la directive s'applique à tout ressortissant d'un État de l'Union, y compris les membres des professions libérales, voulant exercer une profession réglementée dans un État de l'UE autre que celui où il a acquis sa qualification professionnelle, que ce soit à titre indépendant ou à titre salarié. **Transposition** : au plus tard le 20 octobre 2007. À cette date, plusieurs directives seront abrogées, entre autres celles du 21 décembre 1988 (relative à un système général de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans) et du 18 juin 1992 (complétant la précédente). Une précision : la directive du 7 septembre 2005 ne fait pas obstacle à ce qu'un État de l'Union reconnaisse, conformément à sa propre réglementation, des qualifications professionnelles acquises en dehors du territoire de l'UE par des ressortissants de pays tiers.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Directeur : Bernard TEYSSIÉ, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Gérard COUTURIER, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) ; Françoise FAVENNEC-HÉRY, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ; Pierre GUERDER, Doyen de la Deuxième chambre civile de la Cour de cassation, Doyen de la Cour de cassation ; Pierre SARGOS, Président de la Chambre sociale de la Cour de cassation

COMITÉ DE RÉDACTION

Bernard BOUBLI, Conseiller Doyen honoraire à la Cour de cassation ; Michel BUY, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III ; Jean-François CESARO, Professeur à l'Université de Tours ; Danièle CORRIGNAN-CARSIN, Professeur à l'Université de Rennes ; Philippe COURSIER, Maître de Conférences à l'Université de Montpellier I ; Joël GRANGÉ, Avocat, Cabinet Gide, Loyrette et Nouel ; Jean-Yves KERBOURC'H, Maître de Conférences à l'Université de Nantes ; Patrick MORVAN, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ; Jean-Michel OLIVIER, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ; Xavier PRÉTOT, Professeur associé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ; Anne de RAVARAN, Directeur juridique RH, Groupe Thales ; Gérard VACHET, Professeur à l'Université de Toulon ; Pierre-Yves VERKINDT, Professeur à l'Université de Lille ; Christophe WILLMANN, Professeur à l'Université de Haute-Alsace

LES AUTEURS DE LA SEMAINE

Jacques Barthélémy est avocat conseil honoraire en droit social, ancien professeur associé à la Faculté de droit de Montpellier, fondateur du Cabinet Barthélémy. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Droit de la durée du travail* (Litec, 2000 coll. Pratique Sociale) ; *Droit social technique d'organisation de l'entreprise* (Éd. Liaisons, sept. 2003) et de nombreux articles, principalement dans *Droit social*, *JCP*, *Lamy*, intéressant la négociation collective, la protection sociale complémentaire, la durée de travail, la subordination.

Françoise Bousez, maître de conférences à l'université Paris II.

Joël Cavallini, maître de conférences à l'université Paris II.

Jean-Yves Kerbourc'h, maître de conférences à la faculté de droit de Nantes où il enseigne le droit du travail et le droit de l'emploi. Auteur notamment de l'ouvrage *Le statut protecteur des représentants du personnel* (Litec, 2003), et d'études dans le *JurisClasseur Travail Traité* (Aides à l'emploi, statut protecteur des représentants du personnel).

Patrick Morvan, professeur à l'université Paris II.

Bernard Teyssié, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II), président honoraire de l'université

Philippe Thomas, avocat associé, département droit social, cabinet Lovells.